

Commission paritaire 313

Barèmes indicatifs pharmaciens -1er janvier 2022

Les salaires effectifs et les salaires barémiques sont augmentés de 0,4 % dès ce 1er janvier 2022 pour l'ensemble du personnel en pharmacie et OT.

Pharmaciens	Adjoints	Gérants
Ancienneté dans le secteur	€	€
Sans expérience	2897,11	3208,60
6 mois	3035,53	3381,66
1 an	3208,60	3554,75
3 ans	3295,15	3641,27
5 ans	3381,66	3727,82
7 ans	3468,24	3814,34
10 ans	3554,75	3900,86

Source : site APB – janvier 2022